VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,319.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Huitième, désignés par les numéros 10 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit de l'acquéreur, la partie de crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

910 rue Gravier. Encanteur.

HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.

av6,13,20,27mai4,8

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,399.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Huitième, désignés par les numéros 10 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de l'acquéreur, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

910 rue Gravier. Encanteur.

HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.

av6,13,20,27mai4,8

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ou réserve. Vente pour effectuer un partage

1er—Cottage double Nos. 1553-1555 rue Bienville entre les rues Villere et N. Robertson, contenant 5 chambres de chaque côté.

2nd—Cottage double Nos. 1811-1813 rue St. Anne entre les rues Derbigny et Roman, contenant 5 chambres de chaque côté.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al — No. 103,399 — Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je vendrai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, le JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Bienville, Conti, Villeré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une résidence couverte en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et porte les numéros municipaux 1553 et 1555 rue Bienville.

Deuxièmement: Un certain lot ou parcelle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carré 225, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Derbigny et Roman, lequel lot commence à une distance de 32 pieds 5 pouces et 5 lignes du coin des rues Ste. Anne et Derbigny et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, suivant un croquis dressé par Edgar Pillié, date du 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises construite en bois contenant cinq chambres de chaque côt et portant les numéros 1811-1813 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 ainsi que les actes de ventes devant Charles I. Denéchaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur,

av6,13,20,27mai4,8 331 Carondelet.

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1240, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 1454-56 rue Villeré, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Josephine Antoinette Billaud, veuve en premières noces d'Alexis Pineau, et veuve en seconde noce d'Adrien Stéphany.

No. 36,936 — COUR CIVILE DE DISTRICT Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur,

No. 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 8 avril 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barrack, désigné comme terrain No. 4 sur un plan de Pilié & Murray, architectes, date le 29 avril 1869 et déposé pour référence dans le bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire dans cette ville lequel dit terrain mesure vingt cinq pieds de face à la rue Dauphine sur soixante cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barrack. Les améliorations comprennent un cottage en bois, ardoisé, contenant 6 chambres, etc., et connu comme 1240 rue Dauphine.

Deuxièmement — Une parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais (anciennement Morales), St. Antoine, Urquhart et Bourbon (anciennement Bagatelle) désignée par le numéro un, mesure trente pieds de face à la rue Marais (anciennement Morales) sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, ardoisée, avec passage pour voiture, 6 chambres, corridors, galerie, etc., connue comme 1811 rue Marais.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais, mesure trente et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Columbus, cent sept pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté, et trente deux pieds, cinq pouces et cinq lignes dans le fond. Les améliorations sont connues comme Nos. 1454-56 Villeré et comprennent un cottage double en bois, ardoisé, 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté.

TERMES — Moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans, au choix de l'acheteur, la balance de la dite vente devant être figurée par des traites à son ordre et endossées par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanties par une hypothèque spéciale et une garantie privilégiée du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et avec les clauses usuelles de sécurité, Dix pour cent pour les honoraires d'avocats en cas de procès: l'acheteur devant garantir les taxes de 1913, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des traites. L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, la dite somme ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente au frais de l'acheteur devant Benjamin Ory, notaire public.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,

806 rue Perdido.

13av13,20,27mai4,11,15

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

L'Abeille Bourdonne Constamment

¶ Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

¶ Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

¶ Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la résidence No. 2010 rue Orléans.

Succession de Jean Mule.

No. 101,053 — Cour Civile de District — Division A.

Il sera vendu à l'enchère MARDI, le 20 mai 1913, sur les lieux No. 2010 rue Orléans, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 5 mai 1913, pour le compte de la dite succession —

Le contenu entier de la propriété comprenant, chambres à coucher en noyer, salon, meubles de salle à manger, berceuses, chaises, miroirs, tableaux, faïence, verrerie, ornements, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,

207 Hennen Building.

ROGER MEUNIER, Avocat.

mai7,11,18,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1412 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Guerard et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

av27mai4,11,18,25,29

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS

No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque té, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit îlet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4"), entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.

av27mai4,11,18,25,29

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR

COTTAGE SIMPLE

No. 1035 ave. S. Maurice. (Rue Pavée)

SUCCESSION de Mlle CECILE JOURDAN

No. 103683—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé le 14 Avril 1913, en Cour siégeante par l'Hon. George H. Theard, Juge de la Division "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 29 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 398, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Lucas Lewis, voyer, annexé à l'acte No. 321 du volume 56 dans ce bureau, (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS: — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son offre, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.

No. 604 Commercial Place.

GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.

Avr 20-27 mai 4-11-18-22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, etc., d'une buvette, 1 billard à poches, 1 caisse enregistreuse.

Chaplain Realty Company vs. James J. Hodgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104, 365 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, LUNDI, 12 mai 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux, No. 341 rue Chartres, coin de la rue Conti: Le contenu accessoires, meubles, stock, etc., de la buvette sur les dits lieux suivant l'inventaire. 1 billard à poches et 1 caisse enregistreuse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

JOHN P. SULLIVAN, ARTHUR LANDRY,

F. M. HEATH,

Avocats pour le demandeur.

av3mai6,12

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds.

Succession de Charles McDowell — No. 100,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 124 rue Carondelet — JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 1228 avenue Nashville, comprenant un cottage simple contenant corridor, 6 chambres, chambre à bain, galeries, placards, chambre à provisions, tout en bon ordre, situés dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eleonor, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. L'avenue Nashville est pavée et cette propriété est située dans un des districts les mieux habités de cette ville. Grandement de place pour bâtir 1 ou 2 maisons sur le gazon.

CONDITIONS—1-3 ou plus comptant; le solde s'il y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit s'il y en a devra porter un intérêt au taux de 7 pour cent par an la propriété devra être délivrée à l'acquéreur au moment où l'acte de vente sera signé et du paiement de l'achat, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris 10 pour cent pour frais d'avocat, assurance et transfert de police ou polices, et l'acquéreur sera requis de payer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, et d'assumer les taxes de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY,

H. H. PRICE, Avocats.

av6,13,20,27mai4,8

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre Gayoso et Salcedo.

Succession de Henry Mason.

No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains numéros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, mrés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable par an, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et le prix des certificats. L'acte de vente devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.

av6,13,20,27mai4,8

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt maison simple en bois à un étage et grenier, avec terrain extra, No. 822 rue St. Claude.

Succession de Mme Antonia A. Bordelois —No. 93,552—Cour Civile de District pour la Paroise d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 mai à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 17 avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le demi intérêt indivis dans et à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, îlet No. 114, borné par les rues St. Claude, St. Anne, Dumaine et Rempart, mesurant cinquante pieds six pouces et une ligne (50' 6" 1''') plus ou moins, sur la rue St. Claude sur une profondeur de cent vingt pieds (120') sur la ligne de côté vers la rue Dumaine et à une distance de quatre vingt seize pieds, un pouce et quatre lignes (96' 1" 4''') de la rue St. Claude; le dit terrain se ferme à l'angle droit de trois pieds trois pouces (3' 3") sur une seconde profondeur de vingt trois pieds, dix pouces et quatre lignes (23' 10" 4''') de sorte que l'arrière ligne n'a qu'à peu près quarante sept pieds trois pouces et une ligne (47' 3" 1''') de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage en bois à un étage et grenier, avec la façade en briques et une bâtisses à deux étages en briques dans le fond. Le No. est 822 rue St. Claude.

CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur assumera la responsabilité des taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente devant J. M. Queyrouse, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ALFRED GRIMA, Avocat.

av20,27mai4,11,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

August Babin vs. Ella Robinson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,719 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, 217-219 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, 12 mai 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une armoire à glace, une toilette avec le dessus en marbre, un lavabo (D. M.), trois tapis, deux tableaux, une machine à coudre (Singer), etc., suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,

Constable, Deuxième Cour de Cité.

ROBT. O'CONNER,

Avocat pour le demandeur.

mai2,7,12

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degres

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 61 months of age Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.